

DOSSIER DE CANDIDATURE

CERTIFICAT ENTREPRISES FAMILIALES : GOUVERNANCE ET MANAGEMENT

CANDIDAT

Mme Mlle M.

NOM :

PRÉNOM :

SESSION SOUHAITEE DEBUTANT LE :

PHOTO
RÉCENTE
OBLIGATOIRE

MODALITÉS D'ADMISSION

Merci de bien vouloir retourner ce dossier de candidature, accompagné d'une photo et de votre CV.

HEC EXECUTIVE EDUCATION
Christine COLLONGUES – Conseillère Formation
collongues@hec.fr
Téléphone : +33 (0)1 39 67 94 57
Portable : +33 (0)6 42 20 77 00

INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse personnelle :
E-mail :
Téléphone personnel : Mobile :
Date de naissance : Nationalité(s) :
Coordonnées en cas d'urgence :
.....

FORMATIONS

Années :	Diplômes :	Etablissements :
.....
.....
.....
.....
.....

VOTRE ENTREPRISE (adresse de convocation)

Raison sociale :
Nature de son activité :
Adresse professionnelle :
.....
Téléphone (ligne directe) : Portable pro :
Email pro :

VOS EXPERIENCES PROFESSIONNELLES (indiquer les 3 derniers postes occupés)

Fonction : Depuis :
Description de la fonction que vous exercez actuellement (management et gouvernance) :
.....
Effectifs sous votre responsabilité hiérarchique : et fonctionnelle :
Dont cadres : Non cadres :
Budget annuel : Chiffres d'affaires sous votre responsabilité :

Durée de votre expérience professionnelle à ce jour années
Dont années en qualité de cadre.
Années : Entreprises - secteur : Fonctions occupées :
.....
.....
.....
.....
.....

Souhaitez-vous apporter des précisions sur votre parcours professionnel et personnel ces 5 dernières années ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont les enjeux de gouvernance (actionnarial, familial, exécutif) de votre entreprise dans les prochaines années ? Comment ce programme s'inscrit-il dans ce projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos attentes par rapport au « certificat entreprises familiales : gouvernance et management » et quels sont vos objectifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CE PROGRAMME ?

- E-mailing ou site internet de HEC Executive Education
- E-mailing ou site internet de l'IFA
- Demande d'information spontanée
- Recherche personnelle sur internet
- Réseaux sociaux HEC Executive Education (Linkedin, Twitter)
- Réseaux sociaux IFA (Linkedin, Twitter)
- Service formation ou ressources humaines de votre entreprise
- Ancien participant à un programme HEC Executive Education - Précisez le programme :

L'ENTREPRISE (partie à compléter par l'entreprise)

Raison sociale : Secteur d'activité :
Filiale de :
Effectif total : dont : cadres Chiffre d'affaires :
N° SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : Télécopie :

Nom du DRH : Téléphone :
Email :
Nom du resp. formation : Téléphone :
Email :
Nom de la personne qui assure le suivi administratif :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : Email :

FACTURATION*

Société :	Organisme collecteur de fonds :
.....
Nom du contact :	Nom du contact :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville /Pays :	Ville /Pays :
Téléphone :	Téléphone :
Email :	Email :

*Les contrats de prestations signés avec les organismes collecteurs doivent être rédigés au nom de HEC Paris
(Numéro d'existence de HEC : 11755415275)

Signature du candidat obligatoire
<p>« Je certifie sur l'honneur que les informations fournies dans ce dossier sont exactes et complètes. »</p>
Date :

Signature de l'Entreprise
Nom et fonction du signataire :
.....
Cachet de l'entreprise Date :

La signature du présent dossier de candidature vaut acceptation des conditions générales de vente et des modalités pratiques d'inscription.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Présentation

L'objet des présentes conditions générales d'inscription (ci-après dénommées les « Conditions ») est de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'inscription au sein des programmes de formation courts et certifiants (ci-après dénommés individuellement la « Formation ») proposés par HEC Paris. Ces programmes sont listés sur le site internet de HEC Paris (<https://exceed.hec.edu/fr>).

Les présentes Conditions régiront la relation entre :

- L'Établissement d'Enseignement Supérieur Consulaire HEC Paris, ci-après dénommé « HEC Paris »

et

- Le client et/ou participant à une Formation, ci-après dénommé « client et/ou participant »

2. Définitions

Client : la personne qui est chargée du règlement de la Formation. Le Client peut être soit le participant, soit une entreprise souhaitant permettre à un ou plusieurs de ses salariés, de bénéficier d'une Formation.

Participant : personne bénéficiaire de la prestation de service d'enseignement dans le cadre de la Formation.

3. Périmètre

Les présentes Conditions sont adossées au dossier de candidature des programmes certifiants coaching et DPME de HEC Paris et au bulletin d'inscription des programmes courts de HEC Paris.

Les présentes Conditions s'appliquent aux clients et aux participants. Toute inscription via un dossier de candidature ou un bulletin d'inscription et, tout paiement en découlant impliquent l'acceptation inconditionnelle et l'adhésion totale aux présentes Conditions de la part du client et du participant qui déclarent en avoir pris pleinement connaissance. Ces Conditions seront complétées par le contrat ou la convention de formation conclu(e) ultérieurement entre le participant et/ou le client et HEC Paris.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions devait être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et seront interprétées comme étant conformes à l'intention d'origine des parties.

HEC Paris se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables au client et au participant seront celles en vigueur à la date d'inscription du participant au sein de la Formation.

4. Objet

Toute candidature à une Formation doit être réalisée via le formulaire dédié qui doit être réceptionné par HEC Paris au plus tard deux (2) jours ouvrés avant le début de la Formation concernée. L'inscription sera réalisée sous réserve des places disponibles au sein de la Formation concernée.

Le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription doit être transmis à HEC Paris soit par courriel à l'adresse indiquée dans le descriptif de la Formation concernée se trouvant sur le site internet de HEC Paris (<https://exceed.hec.edu/fr>), soit par mail à l'adresse suivante : inscription@hec.fr.

L'inscription à une Formation, que ce soit via un dossier de candidature ou via un bulletin d'inscription, est soumise à l'appréciation discrétionnaire des candidatures par HEC Paris. Chaque participant sera informé par courriel, à l'adresse indiquée dans son dossier de candidature ou son bulletin d'inscription, de la suite donnée à sa candidature par HEC Paris. En parallèle de ce courriel, le contrat ou la convention de formation, signé(e) par HEC Paris, sera transmis(e) par voie postale à l'adresse renseignée à cet effet dans le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription. Il est de la seule responsabilité de chaque participant de renseigner une adresse électronique et postale valide et de vérifier régulièrement le contenu de sa boîte mail et de sa boîte aux lettres. Sous réserve de la conclusion et des dispositions du contrat ou de la convention de formation, un participant est considéré comme définitivement inscrit au sein de la Formation concernée dès réception du courriel de confirmation transmis par HEC Paris mentionné ci-dessus, à moins que ledit participant ne se retire de la Formation ou annule sa participation par application de l'article 7 ci-après.

Dès réception du contrat ou de la convention de formation, le participant et/ou le client s'engage à les signer et à en renvoyer un exemplaire à HEC Paris à l'adresse indiquée dans le courrier ou le courriel de confirmation. Ces

exemplaires doivent impérativement être réceptionnés par HEC Paris au plus tard la veille du premier jour de la Formation concernée.

5. Dispositions financières

Les paiements sont à effectuer soit par virement bancaire soit par chèque. Les coordonnées bancaires de HEC Paris ainsi que l'ordre du chèque sont précisés dans chaque dossier de candidature ou bulletin d'inscription.

Lors de l'inscription, le client devra verser un acompte correspondant à 30% des frais de formation dus, à l'exception des programmes courts financés par une personne morale pour lesquels le paiement intégral des frais de formation est dû lors de l'inscription. Pour les programmes certifiants coaching et DPME et pour les programmes courts financés par le participant à titre personnel, le solde des frais de formation sera versé par le client suivant les modalités prévues au contrat ou de la convention de formation conclu(e) avec HEC Paris.

Les prix sont indiqués en Euros. HEC Paris n'est pas soumis à la TVA pour les frais de formation conformément à l'article 261 4. 4° du Code Général des Impôts.

Un reçu de paiement pourra être fourni par HEC Paris, sur demande expresse du client.

6. Conditions de report et d'annulation par HEC Paris

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une Formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, HEC Paris se réserve le droit d'ajourner ladite Formation, au plus tard une semaine avant la date de démarrage prévue. Le cas échéant, le client pourra soit demander à être remboursé du montant de l'acompte, soit à ce que cette somme soit portée pour le paiement de l'acompte pour la réalisation de la Formation reportée. En cas de remboursement, l'acompte sera reversé au client sous quatre-vingt-dix (90) jours suivants la réception des coordonnées bancaires du client par HEC Paris.

La participation du participant à la Formation dépend des places disponibles. Si, pour quelque raison que ce soit, HEC Paris se trouvait dans l'obligation de refuser l'accès à l'action de formation au participant, il s'engage à rembourser le client

7. Conditions de rétractation et/ou d'annulation par le participant ou le client

7.1 Rétractation

Par application de l'article L.221-18 du Code de la Consommation, tout participant financant sa formation à titre personnel dispose d'un délai de quatorze (14) jours Formation à compter de la date d'inscription définitive au sein d'une Formation donnée, pour se rétracter et demander l'annulation de sa participation à ladite Formation.

Le participant sera alors remboursé de toute somme préalablement payée par ses soins à HEC Paris dans le cadre des présentes, à condition que la demande de rétractation ait été reçue par HEC Paris au plus tard la veille du début de la Formation concernée.

7.2 Annulation

Après l'expiration du délai de rétractation si le participant finance la Formation à titre personnel, en cas d'annulation de la Formation par le participant ou le client, les sommes suivantes seront dues par le client :

- En cas d'annulation trente-et-un jour ou plus avant le début de la Formation, aucune somme ne sera due par le client. Pour les programmes courts dont les frais de formation ont déjà été intégralement versés et si la Formation n'est pas reportée dans les conditions prévues au présent article, le client pourra demander le remboursement de l'ensemble des sommes déjà versées ;
- En cas d'annulation entre trente (30) et quinze (15) jours avant le début de la Formation, le client sera tenu de verser 50% de l'ensemble des frais de formation au titre de frais d'annulation, déduction faite de l'acompte déjà versé lors de l'inscription. Pour les programmes courts dont les frais de formation ont déjà été intégralement versés et si la Formation n'est pas reportée dans les conditions prévues au présent article, le client pourra demander le remboursement de l'ensemble des sommes déjà versées ;
- En cas d'annulation quatorze (14) jours ou moins avant le début de la Formation ou en cas d'annulation en cours de formation, l'ensemble des frais de formation sera dû par le client.

Le cas échéant, les sommes versées par le client pourront être déduites du montant des frais d'une autre Formation dispensée par HEC Paris, si

l'inscription à cette autre Formation est réalisée dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de début de la Formation initiale. Cependant, en cas d'annulation de la nouvelle Formation, aucune déduction ne pourra être réalisée en cas d'inscription au sein d'une autre Formation.

7.3 Modalités

Toute demande de retrait ou d'annulation doit être envoyée par email avec accusé de réception à l'adresse suivante : inter-inscription@hec.fr
Le cas échéant, le client transmettra avec sa demande de retrait ou d'annulation un relevé d'identité bancaire permettant le remboursement des sommes dues par HEC Paris. Les sommes dues par HEC Paris seront versées au client dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la réception des coordonnées bancaires correspondantes, par HEC Paris.

8. Informatique et libertés

Chaque client et participant d'une Formation transmettra des données personnelles dans le cadre des éléments à compléter sur le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription. Ces données personnelles seront traitées informatiquement.

Ces données seront utilisées par HEC Paris dans le cadre de ses activités afin d'inscrire le participant à la Formation et de la mettre en œuvre, de gérer le parcours académique du participant, de vérifier la présence du participant en cours, et du lui permettre de bénéficier, le cas échéant, d'un logement et de repas pendant la Formation.

En vertu de la Loi No. 78-16 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants auront un droit d'accès à leurs données personnelles, droit qu'ils pourront exercer en contactant le service de protection des données personnelles à l'adresse suivante : donnees-personnelles@hec.fr. Ils auront également le droit de modifier, corriger ou supprimer toute donnée personnelle les concernant, droit qu'ils pourront exercer en contactant le même service.

HEC Paris s'engage à ne pas communiquer ces données à des sociétés ou institutions tierces, à l'exception de la société HEC Paris le Château, filiale de HEC Paris.

9. Règlement des litiges

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif aux présentes Conditions, les parties conviennent d'essayer de trouver un accord à l'amiable. Si elles n'y parviennent pas dans un délai de trente (30) jours après le début des négociations, celle des parties qui en prend l'initiative pourra porter l'affaire devant un tribunal français compétent.

Toutes les correspondances liées à la Formation doivent être envoyées par mail à :

Christine COLLONGUES

collongues@hec.fr